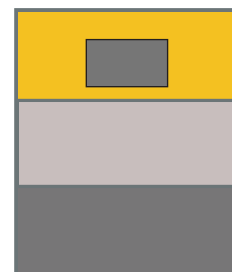


Consignes de tri

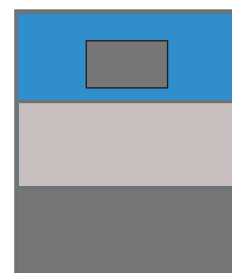
Communauté de communes Saône Beaujolais

Emballages cartonnés, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, sacs en papier kraft, emballages et aérosols métalliques sont à déposer en vrac et bien vidés dans la benne Emballages.



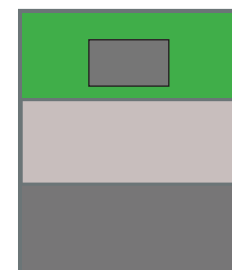
Journaux, magazines, prospectus, papiers imprimés, catalogues sont à déposer dans la benne Papier la plus proche de chez vous.

Attention aux faux-amis : papier crépon, papier cuisson, papier calque, sont à déposer dans votre poubelle d'ordures ménagères. Les sacs en papier kraft se déposent dans la benne Emballages.



Bouteilles en verre transparent ou verre foncé, bocaux et pots, flacons de parfum en verre peuvent être déposés dans la benne Verre.

Attention : vaisselle, faïence, porcelaine, pots de fleurs, sont à déposer dans votre poubelle d'ordures ménagères.



Les déchets non recyclables sont à déposer dans un sac fermé dans votre bac standard :

